



Août, 2020

## Objet : Conditions d'utilisation et de diffusion des films et éléments de la campagne « De l'air dans nos idées reçues » d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Les films et éléments de communication de la campagne «De l'air dans nos idées reçues » (dessins, affiches, flyers, images, spots radio etc.) sont la propriété d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

Les films sont librement diffusables sur internet (site internet, réseaux sociaux...) pour un usage non commercial et par le biais de leurs liens d'intégration YouTube.

La télédiffusion des films sur les chaînes nationales et locales est autorisée sous couvert d'informer Atmo Auvergne-Rhône-Alpes du type de diffusion (reportage, encart pub etc...) de la chaîne et de l'heure de la diffusion.

Les spots radio sont librement diffusables sur internet (site internet, réseaux sociaux...) et en radiodiffusion pour un usage non commercial. La diffusion publique de l'ensemble des médias (événement, réunion etc.) est également possible sur demande à [communication@atmo-aura.fr](mailto:communication@atmo-aura.fr)

Vous ne pouvez pas modifier librement les œuvres. Pour tous souhaits de modification, faire une demande à [communication@atmo-aura.fr](mailto:communication@atmo-aura.fr)

**Dans tous les cas**, vous devez faire mention visible d'« Air Rhône-Alpes » et du site de la campagne : <http://delair.air-rhonealpes.fr>

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, tous droits réservés – 2014

Contact : [communication@atmo-aura.fr](mailto:communication@atmo-aura.fr)